

**REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITE**

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA
PROMOTION FEMININE ET DE L'ENFANCE**

53^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MADAME HADJA
MAFOULA SYLLA, MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA PROMOTION FEMININE ET DE L'ENFANCE DE
GUINEE.**

SVP vérifiez à l'audition

New – York, le 09 MARS 2009

Monsieur le Président ;

Au nom de la délégation guinéenne que j'ai l'honneur de conduire, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau pour votre réélection et la maîtrise avec laquelle vous conduisez les travaux de la présente session.

Permettez-moi de saisir cette heureuse opportunité pour vous exprimer toute l'appréciation et le soutien total du peuple de Guinée, de son Gouvernement et singulièrement de son Président, le Capitaine **Moussa Dadis CAMARA**, Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD), Chef de l'Etat, Commandant en Chef des forces armées.

Ma délégation s'associe aux Déclarations faites respectivement par les Représentants du Soudan et de Cuba aux noms du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que du Mouvement des Non-alignés.

Monsieur le Président,

Le choix du thème principal de la présente session démontre, on ne peut mieux, la préoccupation des Nations Unies à résoudre les questions pertinentes liées à l'égalité des sexes.

Comme vous le savez, le peuple de Guinée dans sa totalité a salué avec ferveur l'avènement du Conseil National pour la Démocratie et le Développement qui s'est engagé dans un programme de réformes politiques, économiques et sociales. C'est à ce titre que les nouvelles autorités ont mis au centre de leurs priorités, entre autres, les questions de la promotion et la protection des populations en général, et surtout, des couches vulnérables que sont les femmes et les enfants.

Ainsi, la République de Guinée s'est engagée, conformément à l'Objectif 3 du Millénaire pour le Développement à éliminer les disparités entre hommes et femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux, en vue de renforcer l'équité du genre dans la planification, la programmation, la gestion et le suivi des programmes et des projets nationaux.

Dans le domaine de l'éducation, l'enseignement est obligatoire et gratuit pour tous, du primaire à l'Université. Ce qui assure l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et à la formation, sans aucune discrimination, conformément à l'Objectif Education pour Tous d'ici à 2015.

Cela s'est traduit entre autres, par :

- un taux de scolarisation de 73 % des filles contre 83 % des garçons pour un taux global de 82 % au niveau primaire ;
- la création d'un Comité genre et équité, ainsi que d'une chaire UNESCO « Femme – Genre – Société et développement » à l'Université de Conakry.

Dans le domaine de la Santé, le Gouvernement guinéen a mis au premier rang de ses préoccupations le développement de ce secteur, avec une politique de soins de santé primaire qui inscrit en bonne place la santé des femmes et des enfants.

S'agissant du VIH/Sida, le taux de séroprévalence chez les femmes de 15 à 49 ans est de 1,9 contre 0,9 % chez les hommes de la même tranche d'âge.

La proportion atteint un maximum de 2,1% chez les groupes d'âges de 40 – 44 ans et 45 – 49 ans.

En guise de riposte nationale à cette situation, le Gouvernement guinéen a mis en place des mesures efficaces pour infléchir la tendance évolutive de ce fléau par :

- l'élaboration et l'adoption de la loi n°025/AN/2005 relative à la « Prévention, la prise en charge et le contrôle du VIH/Sida » ;
- la création d'un Comité national de lutte contre le VIH/Sida ;
- la mise en place des comités sectoriels de lutte contre le VIH/Sida ;
- la prise en compte de la dimension genre dans les politiques, programmes et projets ;
- la promotion du dépistage avec l'installation du Conseil du dépistage volontaire anonyme dans plusieurs centres de santé ;
- la prise en charge médicale et psychosociale des femmes et filles infectées et affectées par le VIH/SIDA ;
- l'existence d'un plan d'action stratégique de lutte contre la féminisation du VIH/SIDA ;
- La prise en compte de la sexospécificité se reflétant dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets axés sur la dimension genre, et
- la mise en place de programmes de prévention et de sensibilisation impliquant les jeunes.

La réalisation de tous ces programmes a été rendue possible grâce à l'appui des partenaires bi et multilatéraux auxquels je voudrais exprimer ici ma profonde gratitude.

Monsieur le Président,

Le gouvernement guinéen est engagé à poursuivre ses actions en ayant une attention particulière aux tâches domestiques non rémunérées et à la fourniture des soins au sein de la famille.

Toutefois, ma délégation est d'avis que le partage inégal des responsabilités entre hommes et femmes est étroitement lié à la persistance de l'inégalité entre les sexes et de la discrimination qui demeurent profondément enracinées dans les sociétés, y compris dans la législation, les structures politiques, les normes socioculturelles, ainsi que les économies locale, nationale et mondiale.

A cet égard, mon pays, la République de Guinée est déterminé à s'engager auprès de la communauté internationale pour trouver des solutions idoines à la question du partage égal des responsabilités entre hommes et femmes.

Ma délégation, en prenant bonne note du Rapport complet du Secrétaire général, fonde l'espoir que les conclusions et recommandations y contenues feront l'objet d'une analyse approfondie et de décisions qui offriront des perspectives meilleures pour l'équité et l'égalité des sexes.

Je vous remercie.